ANNEXE VI

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

europass

SUPPLÉMENT AU DIPLÔME D'ÉTAT
DE MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE

Le présent supplément au diplôme (annexe descriptive) suit le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES. Le supplément vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la "transparence" internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc.). Il est destiné à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée par la qualification originale à laquelle ce présent supplément est annexé. Il doit être dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance. Toutes les informations requises par les huit parties doivent être fournies. Lorsqu'une information fait défaut, une explication doit être donnée.

1. INFORMATIONS SUR LE TITULAIRE DU DIPLÔME		
1.1	Nom(s) :	
1.2	Prénom(s) :	
1.3	Date de naissance :	
1.4	Numéro d'identification de l'étudiant (si disponible)	
2. INFORMATIONS SUR LE DIPLÔME		
2.1	Intitulé du diplôme :	Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute D.4321-14 du code de la santé publique
2.2	Principaux domaines d'études couverts par le diplôme	– Enseignements fondamentaux – Sciences et ingénierie en kinésithérapie – Approfondissement et professionnalisation
2.3	Nom et statut de **l'autorité** ayant délivré le diplôme	Ministères chargés de la santé et de l'enseignement supérieur et de la recherche Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale
2.4	**Date de délivrance du diplôme et cachet de l'autorité**	
2.5	Nom et statut de l'établissement dispensant la formation	
2.6	Langue(s) de formation/d'examen	Français
3. INFORMATIONS SUR LE NIVEAU DU DIPLÔME		
3.1	Niveau du diplôme :	300 crédits ECTS Grade Master art D.636-69-1 du code de l'éducation

3.2	Durée officielle du programme :	10 semestres
3.3	Condition(s) d'accès :	Première année universitaire d'une formation du premier cycle de l'enseignement supérieur, conformément à l'Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute.
	4. INFORMATIONS SUR LE CONTENU ET LES RÉSULTATS OBTENUES	
4.1	Organisation des études :	(régime de formation de l'étudiant) ☐ initiale ☐ continue
4.2	Exigences du programme :	La pratique de la masso-kinésithérapie comporte la promotion de la santé, la prévention, le diagnostic kinésithérapique et le traitement des troubles du mouvement ou de la motricité de la personne ainsi que des déficiences ou des altérations des capacités fonctionnelles. Dans l'exercice de son art, seul le masseur-kinésithérapeute est habilité à utiliser les savoirs disciplinaires et les savoir-faire associés d'éducation et de rééducation en masso-kinésithérapie qu'il estime les plus adaptés à la situation et à la personne, dans le respect des dispositions du code de déontologie. Dans le cadre des pathologies héréditaires, congénitales ou acquises, stabilisées ou évolutives impliquant une altération des capacités fonctionnelles, le masseur-kinésithérapeute met en œuvre des moyens manuels, instrumentaux et éducatifs et participe à leur coordination. Il concourt par ailleurs à la formation initiale, continue et à la recherche. Le masseur-kinésithérapeute a plusieurs rôles : • un expert en masso-kinésithérapie • un praticien • un formateur • un communicant • un éducateur • un gestionnaire • un responsable au regard de la déontologie. Le masseur-kinésithérapeute exerce les fonctions suivantes : 1. Réalisation du bilan et de l'évaluation clinique en masso-kinésithérapie 2. Elaboration du diagnostic en masso-kinésithérapie 3. Conception d'un projet thérapeutique et d'une stratégie de prise en charge clinique 4. Prise en charge individuelle ou collective en masso-kinésithérapie dans différents contextes 5. Prévention et dépistage, conseil, expertise, éducation thérapeutique et santé publique 6. Organisation et coordination des activités de santé 7. Gestion des ressources et management 8. Veille professionnelle et actions d'amélioration des pratiques professionnelles 9. Recherche et études en masso-kinésithérapie 10. Formation et information des professionnels et des futurs professionnels
	Domaine de compétences 1 Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique	Pour exercer ces fonctions les compétences visées sont : 1. Apprécier dès la prise de contact le degré d'urgence et la gravité d'un trouble à partir des éléments et des moyens à disposition du masseur kinésithérapeute, ainsi que les risques inhérents à une prise en charge en masso-kinésithérapie 2. Repérer et analyser la plainte et les attentes du patient et/ou de son représentant légal ou le tiers de confiance 3. Rechercher, analyser et interpréter les différentes catégories de données nécessaires à l'élaboration d'un diagnostic kinésithérapique 4. Adapter le questionnement anamnestique aux hypothèses induites par les informations collectées auprès du patient 5. Elaborer une démarche diagnostique à partir des éléments recueillis au cours de l'entretien relatif à la plainte et à l'anamnèse 6. Identifier les étapes, les modalités et les outils nécessaires à la réalisation du bilan masso-kinésithérapique et les éléments d'information indispensables pour analyser la situation du patient 7. Organiser, planifier et réaliser le bilan masso-kinésithérapique et le bilan d'évolution 8. Explorer les structures et les fonctions : observer, palper, mesurer des paramètres biométriques, physiologiques en utilisant les tests et outils appropriés 9. Structurer, hiérarchiser, synthétiser et interpréter les informations pour résoudre des situations complexes 10. Emettre une ou plusieurs hypothèses diagnostiques à partir de la synthèse des informations collectées et des éléments perçus au cours de la rencontre 11. Compléter et/ou réorienter l'évaluation en cours de bilan, si nécessaire, en fonction de ces hypothèses formulées 12. Elaborer un diagnostic kinésithérapique précisant le type de difficulté, dysfonctionnement, déficience, leur spécificité ou non, et leur évolution probable à partir du relevé des capacités du patient et du degré de sévérité de ses difficultés/dysfonctionnements et en sélectionnant les terminologies adéquates parmi les termes diagnostiques en usage en masso-kinésithérapie 13. Réaliser un diagnostic kinésithérapique s'appuyant notamment sur un diagnostic différentiel. 14. Emettre et réajuster un pronostic kinésithérapique à partir du diagnostic réalisé, de la difficulté ou du disfonctionnement constaté, son degré de sévérité, des hypothèses d'évolution probable des troubles et des effets attendus de l'intervention en masso-kinésithérapie 15. Evaluer la pertinence de l'intervention en masso-kinésithérapie 16. Rédiger un compte rendu du bilan masso-kinésithérapique en respectant la réglementation en vigueur

	Domaine de compétences 2 Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie adapté au patient et à sa situation	1. Elaborer une stratégie d'intervention, définir et hiérarchiser à court, moyen et long termes les objectifs thérapeutiques en fonction des résultats du bilan en masso-kinésithérapie, des besoins et des demandes du patient 2. Prévoir les mesures appropriées dans le champ de la masso-kinésithérapie en situation d'urgence ou de crise, en référence aux normes et protocoles existants 3. Identifier les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un projet thérapeutique construit en accord avec le patient ou son entourage 4. Identifier et mesurer les obstacles à la mise en œuvre du projet thérapeutique et définir les solutions envisageables 5. Définir le calendrier et les modalités de mise en œuvre du projet thérapeutique 6. Déterminer les matériels, équipements et locaux nécessaires à l'intervention en masso-kinésithérapie 7. Sélectionner les méthodes thérapeutiques, systèmes de facilitation, compensation, aides techniques et humaines, systèmes alternatifs, adaptés aux besoins et aux demandes du patient et/ou de son entourage 8. Identifier, proposer et définir des adaptations et aménagements dans le champ de la masso-kinésithérapie permettant d'améliorer la sécurité, la qualité de vie, l'autonomie du patient et de son entourage 9. Identifier les interventions à conduire auprès du patient et /ou de son entourage dans le cadre du projet thérapeutique en tenant compte du projet individuel du patient, de ses capacités de compréhension, d'investissement et d'appropriation 10. Identifier les professionnels concernés par la mise en œuvre du projet thérapeutique 11. Définir les critères, les échéances, les outils d'évaluation permettant un suivi du patient à partir des axes thérapeutiques choisis 12. Formaliser par écrit le projet thérapeutique en masso-kinésithérapie en argumentant ses choix et ses pratiques 13. Evaluer l'état du patient, de son environnement et leurs évolutions tout au long du projet thérapeutique 14. Analyser les écarts avec les résultats attendus et réajuster le projet thérapeutique en conséquence 15. Créer et utiliser des outils de transmission de l'information avec les partenaires et les acteurs concourant au soin des personnes
	Domaine de compétences 3 Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage	1. Intégrer les politiques de santé et les priorités de santé publique dans sa pratique professionnelle, et proposer des démarches de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, d'éducation à la santé, de prévention et de dépistage 2. Placer le patient en qualité de co-auteur, de codécideur des objectifs, des moyens de soins et de gestion de sa santé. 3. Acquérir et développer une posture éducative, notamment pour élaborer des objectifs partagés avec le patient et/ou son entourage 4. Conduire une démarche d'éducation thérapeutique ou d'éducation à la santé, de prévention et de dépistage à partir d'un diagnostic éducatif, en identifiant les besoins d'apprentissage du patient, des personnes et des groupes, et les actions à entreprendre 5. Concevoir, choisir et utiliser des outils pédagogiques adaptés et gérer l'information et les documents nécessaires au suivi de la maladie, particulièrement dans le cadre des maladies chroniques 6. Intégrer et coordonner ses actions éducatives dans le cadre de programmes pluridisciplinaires avec les partenaires de santé 7. Evaluer les effets de la démarche d'éducation thérapeutique, d'éducation, de prévention ou de dépistage et définir et mettre en œuvre les réajustements nécessaires 8. Concevoir des protocoles kinésithérapiques dans le cadre de la prise en charge pluriprofessionnelle et coordonnée des pathologies chroniques, des polypathologies ou pathologies complexes 9. Dépister et prévenir des problèmes de santé dans le champ de la masso-kinésithérapie, repérer et analyser les situations susceptibles d'entraîner des dysfonctions et des déficiences chez la personne ou des groupes de personnes 10. Elaborer et organiser des actions de prévention, dépistage, conseils et formation de populations ciblées, notamment en lien avec les priorités de santé publique 11. Conduire des actions d'entraînement des patients et /ou de leurs familles en vue de leur permettre de s'approprier les techniques d'intervention proposées par le masseur kinésithérapeute 12. Accompagner par des techniques de communications appropriées, le patient et/ou son entourage vers des changements de comportement, de modes de vie et d'habitude en prenant mieux en compte sa santé 13. Conseiller, informer ou former à la prévention en masso-kinésithérapie les professionnels et les autres partenaires en fonction de leurs responsabilités

	Domaine de compétences 4 Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie	1. Organiser et adapter les conditions d'accueil et d'utilisation des locaux et des équipements nécessaires au bon déroulement de la séance 2. Identifier les risques iatrogènes de l'intervention en masso-kinésithérapie 3. Repérer les risques intéressant la personne ou le professionnel, liés à l'activité masso-kinésithérapie et déterminer les mesures préventives 4. Planifier les activités et les priorités, définir le contenu de la séance en fonction des avancées du projet thérapeutique 5. Evaluer l'état psychologique du patient, sa motivation et son évolution au cours des séances 6. Informer la personne, construire avec elle la séance, recueillir son adhésion aux actes thérapeutiques 7. Mettre en œuvre l'intervention de masso-kinésithérapie par des gestes, des techniques, des méthodes, un accompagnement et des supports adaptés au patient et à sa pathologie 8. Adapter les protocoles et la durée de la séance en fonction de l'évolution de la situation clinique du patient et de ses réactions. 9. Sélectionner et mettre en place des conduites et compensations dans le champ de la masso-kinésithérapie permettant au patient de dépasser sa situation de handicap 10. Prescrire les aides techniques adaptées à la pathologie traitée dans le respect de la réglementation et des recommandations 11. Concevoir et conduire une séance de groupe seul ou en coanimation 12. Analyser le déroulement de la séance, évaluer ses résultats obtenus et intégrer les adaptations nécessaires au projet thérapeutique 13. Enregistrer les données relatives aux séances réalisées dans le respect de la déontologie et de la réglementation 14. Assurer la traçabilité des soins en kinésithérapie dans le respect de la déontologie et de la règlementation
	Domaine de compétences 5 Etablir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie	1. Accueillir, écouter et instaurer une relation de confiance avec le patient, son entourage ou le groupe 2. Développer une relation de partenariat avec la personne soignée 3. Adapter sa communication, la nature des informations communiquées au patient et son comportement en fonction des caractéristiques du patient, de son état psychologique et de sa motivation 4. Expliquer au patient les effets attendus, les risques et les limites de l'intervention en masso-kinésithérapie, en prenant en compte sa pathologie, son niveau de connaissances, ses représentations, son environnement social, professionnel et culturel, son niveau de langage, ses attentes pronostiques et son état psychologique 5. Expliquer le déroulement de la prise en charge masso-kinésithérapie, et s'assurer de sa compréhension par le patient et son entourage 6. Négocier et construire les modalités de l'intervention avec le patient et/ou son entourage en fonction des objectifs du projet thérapeutique 7. Faciliter, développer et analyser les interactions entre les participants d'une séance de groupe. 8. Rechercher et/ou maintenir les alliances thérapeutiques avec le patient tout au long de l'intervention 9. Responsabiliser la personne, la famille, l'entourage quant à l'importance de leur participation à la prise en charge thérapeutique et établir une relation de partenariat 10. Soutenir la personne, la famille et/ou l'entourage tout au long de la prise en charge thérapeutique 11. Etablir une relation d'aide vis-à-vis du patient
	Domaine de compétences 6 Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie	1. Rédiger un bilan ou rendre un avis dans un cadre médico-administratif, 2. Identifier et sélectionner les textes législatifs et règlementaires en vigueur afférents aux déficiences, incapacités, handicap 3. Sélectionner et conseiller le matériel adapté aux déficiences, incapacités, handicap 4. Construire des méthodes et outils d'enquête adaptés aux problèmes posés en santé publique dans le domaine de la masso-kinésithérapie dans différents contextes 5. Conseiller les partenaires dans le cadre d'actions entreprises dans le domaine de l'ergonomie physique, de la prévention des troubles musculosquelettiques, des pathologies cardio-vasculaires, des accidents sportifs, etc... 6. Présenter, expliciter et argumenter auprès des professionnels partenaires concernés les recommandations en masso-kinésithérapie 7. Evaluer les besoins d'une personne et ses capacités à pouvoir effectuer certaines tâches ou activités personnelles, professionnelles ou sociales, avec aide ou sans aide humaine ou technique, à partir d'une analyse de dossiers et de bilans masso-kinésithérapiques 8. Informer le patient sur l'attribution des avantages sociaux auxquels son état lui donne droit

	Domaine de compétences 7 Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle	1. Développer son activité professionnelle avec un esprit critique et dans une démarche réflexive intégrant l'innovation 2. Connaître et intégrer la démarche qualité à son activité professionnelle 3. Identifier les tutelles, les organisations et structures administratives en charge de la qualité et de la sécurité des soins, ainsi que la réglementation en la matière 4. Identifier et suivre les évolutions des connaissances scientifiques et empiriques et des pratiques professionnelles 5. Analyser sa pratique professionnelle au regard de l'actualisation des connaissances, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des priorités de santé publique, de l'évolution des politiques de santé et des évolutions sociétales 6. Adapter sa pratique professionnelle et réajuster ses interventions thérapeutiques en fonction de l'analyse effectuée, des évolutions identifiées et des résultats de la démarche qualité 7. Développer ses connaissances théoriques et techniques dans les domaines des sciences, des outils d'intervention et des nouvelles technologies de l'information et de la communication 8. Adapter et transférer ses savoirs et ses compétences dans différents contextes professionnels et différents modes d'exercice 9. Confronter sa pratique professionnelle à celle de ses pairs, de l'équipe, ou d'autres professionnels 10. Identifier les domaines de formation personnelle à développer visant l'amélioration de l'intervention en masso-kinésithérapie 11. Rechercher les moyens de formation professionnelle et d'actualisation des connaissances, suivre des actions de formation afin d'optimiser sa pratique professionnelle, la qualité et la sécurité des soins, notamment des actions d'apprentissage collaboratif 12. Analyser et évaluer sa formation 13. Auto-évaluer, mettre en lien et intégrer ses acquis 14. Analyser les résultats et l'impact de la formation sur sa pratique professionnelle
	Domaine de compétences 8 Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques	1. Identifier, sélectionner et utiliser les bases de données scientifiques 2. Conduire une recherche bibliographique 3. Analyser et synthétiser les articles scientifiques et évaluer leur impact potentiel sur sa pratique professionnelle ou sur la recherche conduite 4. Formuler un questionnement scientifique, permettant de dégager les objectifs de la recherche 5. Elaborer un protocole de recherche 6. Identifier les organismes à consulter et les rôles des partenaires mobilisables dans le cadre de la recherche 7. Planifier et conduire une action de recherche de manière individuelle et en groupe 8. Elaborer une communication orale et rédiger un rapport et un mémoire de recherche 9. Communiquer en Français et en langue étrangère par écrit et par oral sur la recherche réalisée
	Domaine de compétences 9 Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources	1. Elaborer un projet de création et de fonctionnement d'une structure, d'un cabinet, en rapport avec des besoins de santé identifiés en veillant à la conformité avec la réglementation. 2. Mettre en place une organisation adaptée du point de vue logistique, équipement, personnel et de fonctionnement correspondant à l'offre de soin 3. Contribuer au fonctionnement optimisé d'un cabinet ou d'une structure de masso-kinésithérapie 4. Fédérer autour d'un projet dans une approche collaborative, en tenant compte des règles de gestion des ressources humaines en vigueur 5. Prévoir un budget prévisionnel, réaliser le suivi et la gestion d'un budget 6. Etablir, suivre, archiver les éléments de gestion administrative et comptable d'un cabinet 7. Veiller à la conformité des locaux, des installations, et des matériels utilisés par les masseurs kinésithérapeutes au regard des normes, de la réglementation et des objectifs d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité 8. Organiser l'espace professionnel et le plateau technique utilisé par les professionnels 9. Choisir le matériel adapté à la structure et aux activités de masso-kinésithérapie en rapport avec l'offre de soin et organiser les achats, la maintenance, la traçabilité et la gestion des stocks des matériels et des consommables utilisés par les masseurs kinésithérapeutes 10. Organiser et contrôler la gestion des déchets dans le respect des règles et des procédures 11. Organiser les plannings, les rendez-vous et la répartition des activités 12. Organiser la gestion des archives dans le respect de la réglementation 13. Utiliser les logiciels de gestion spécifiques (comptabilité, prise de rendez-vous, statistiques d'activité, ...)

	Domaine de compétences 10 Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs contribuant à la prise en charge de la personne ou du groupe	1. Organiser et planifier ses interventions en tenant compte des limites de son champ professionnel et de ses responsabilités, ainsi que des interventions conduites en simultané par d'autres professionnels auprès de la personne ou du groupe, dans le respect de la déontologie et de la réglementation en vigueur 2. Identifier les missions des différents acteurs intervenant pour la prise en charge de la personne ou du groupe, la nature des informations à leur transmettre ainsi que les ressources existantes sur le territoire de santé 3. Etablir des relations professionnelles de qualité basées sur le respect mutuel, en favorisant le dialogue, la concertation et les décisions consensuelles 4. Instaurer et maintenir des liaisons et partenariats avec les acteurs, réseaux et structures intervenant auprès des patients (santé, médico-social, social, sportif, culturel, associatif, ...) 5. Développer et mettre en œuvre des activités ou des projets transversaux au sein de l'établissement et dans le cadre de réseaux 6. Coordonner ses actions et soins avec les aidants, les professionnels de santé, les intervenants notamment dans le champ social, économique, sportif, éducatif pour élaborer en commun ou conduire des projets d'intervention pluriprofessionnels pertinents 7. Sélectionner les outils de transmission de l'information adaptés aux situations et en assurer la mise en place avec efficacité 8. Prendre en compte dans son activité les actions de prévention mises en place sur le territoire 9. S'adapter à différents contextes professionnels et culturels, y compris dans une démarche ouverte à l'international
	Domaine de compétences 11 Former et informer les professionnels et les personnes en formation	1. Organiser l'accueil, l'information et l'accompagnement d'un professionnel, d'un étudiant ou d'une personne en formation dans le service ou la structure 2. Contribuer à la formation des étudiants en masso-kinésithérapie dans le cadre d'actions de tutorat 3. Repérer et expliciter les connaissances et les savoir-faire à transmettre aux étudiants en relation avec leur niveau de formation ou aux professionnels 4. Préparer et animer des séances de formation ou d'information auprès d'un public de professionnels, d'étudiants, ou de futurs professionnels 5. Transmettre ses connaissances et son savoir-faire aux étudiants, stagiaires et autres professionnels 6. Superviser des situations et des activités d'apprentissage dans une démarche progressive d'autonomisation au bénéfice des stagiaires et étudiants 7. Contribuer à évaluer les connaissances et les savoir-faire mis en œuvre par les stagiaires et les étudiants au regard des objectifs pédagogiques de stage et d'enseignements 8. Communiquer sur sa profession

4.3	Précisions sur le programme :	
Enseignements/modules de formation	Semestre de rattachement	**Crédits ECTS**
PREMIÈRE ANNÉE UNIVERSITAIRE OBLIGATOIRE		
Unités d'enseignement d'une première année universitaire d'une formation du premier cycle de l'enseignement supérieur, conformément à l'Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute	S1 ; S2	**60**
DOMAINE DE COMPÉTENCES 1 Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique		
UE 3. Sciences biomédicales	S3 ; S4 ; S5 ; S6	12
UE 4. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)	S3 ; S4 ; S5 ; S6	20
UE 5. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 1	S5 ; S6	6
UE 15. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2	S7 ; S8	6
UE 16. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire	S7 ; S8	7
UE 17. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardiovasculaire, interne et tégumentaire	S7 ; S8	5
UE 18 Physiologies, sémiologie physiopathologies et pathologies spécifiques	S7 ; S8	6
Total de crédits ECTS DC1		**62**
DOMAINE DE COMPÉTENCES 2 Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie adapté au patient et à sa situation		
UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie	S3 ; S4 ; S5 ; S6	8
UE 22. Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation	S8 ; S9	4
UE 12 UE optionnelle	S3 ; S4	2

4.3	Précisions sur le programme :	
Total de crédits ECTS DC2		**14**
DOMAINE DE COMPÉTENCES 3 Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage		
UE 1. Santé publique	S3 ; S4	3
UE 24 Interventions du kinésithérapeute en santé publique	S7 ; S8 ; S9	3
Total de crédits ECTS DC3		**6**
DOMAINE DE COMPÉTENCES 4 Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie		
UE 7. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité 1	S3 ; S4 ; S5 ; S6	28
UE 19. Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ musculosquelettique	S7 ; S8 ; S9	4
UE 20. Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ neuromusculaire	S7 ; S8 ; S9	3
UE 21. Evaluations, techniques et outils d'Interventions dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire	S7 ; S8 ; S9	3
UE 23. Interventions spécifiques en kinésithérapie	S8 ; S9	4
UE 31 UE optionnelle	S7 ; S8	2
Total de crédits ECTS DC4		**44**
DOMAINE DE COMPÉTENCES 5 Etablir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie		
UE 2. Sciences humaines et sciences sociales	S3 ; S4	2
Total de crédits ECTS DC5		**2**

DOMAINE DE COMPÉTENCES 6 Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie		
UE 19. Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ musculosquelettique		3
UE 20. Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ neuromusculaire		2
UE 21. Evaluations, techniques et outils d'Interventions dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire		2
UE 23. Interventions spécifiques en kinésithérapie		4
UE 24. Interventions du kinésithérapeute en santé publique		2
Total de crédits ECTS DC6		**13**
DOMAINE DE COMPÉTENCES 7 Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle		
UI 10. Démarche et pratique clinique : Elaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive		2
UI 25. Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention		2
UI 29. Analyse et amélioration de la pratique professionnelle		2
UE 13. UE optionnelle	S5 ; S6	2
UE 32. UE optionnelle	S9 ; S10	4
Total de crédits ECTS DC7		**12**

DOMAINE DE COMPÉTENCES 8 Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques		
UE 8. Méthodes de travail et méthodes de recherche	S3 ; S4 ; S5 ; S6	4
UE 9. Langue anglaise professionnelle	S3 ; S4 ; S5 ; S6	4
UE 26. Langue anglaise professionnelle	S7 ; S8 ; S9 ; S10	4
UE 27. Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie	S7 ; S8 ; S9 ; S10	6
UE 28. Mémoire	S9 ; S10	8
Total de crédits ECTS DC8		**26**
DOMAINE DE COMPÉTENCES 9 Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources		
UE 14. Droit, législation et gestion d'une structure	S9	3
Total de crédits ECTS DC9		**3**
DOMAINE DE COMPÉTENCES 10 Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs contribuant à la prise en charge de la personne ou du groupe		
UE 1. Santé publique		2
UE 2. Sciences humaines et sciences sociales		2
Total de crédits ECTS DC10		**4**
DOMAINE DE COMPÉTENCES 11 Former et informer les professionnels et les personnes en formation		
UE 2. Sciences humaines et sciences sociales		2
UE 14. Droit, législation et gestion d'une structure		3
Total de crédits ECTS DC11		**5**
INTÉGRATION DES SAVOIRS ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL		
UI 10. Démarche et pratique clinique : Elaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive	S5 ; S6	3
UI 25. Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention	S8	2
UI 29 Analyse et amélioration de la pratique professionnelle	S10	2
Total de crédits ECTS DC		**7**
FORMATION CLINIQUE/STAGES - Compétences 1 à 11 en situation		**ECTS**
UE 11. FORMATION A LA PRATIQUE MASSO-KINÉSITHÉRAPIQUE, 18 semaines (4 stages), semestres 3, 4, 5 et 6, lieux à préciser :		18
UE 30. FORMATION A LA PRATIQUE MASSO-KINÉSITHÉRAPIQUE, 24 semaines (3 stages), semestres 7, 8 et 9, lieux à préciser :		24
TOTAL de crédits ECTS formation clinique		**42**
TOTAL		**300**

4.3.1	Enseignements complémentaires (éventuellement)	

4.4 Système de notation et, si possible informations concernant la répartition des notes NON APPLICABLE
4.5 CLASSIFICATION GÉNÉRALE DU DIPLÔME : Non applicable (mentions, …)

5. INFORMATIONS SUR LA FONCTION DU DIPLÔME		
5.1	Accès à un niveau d'études supérieur :	Admission sur dossier en troisième cycle universitaire
5.2	Statut professionnel (si applicable) :	RNCP : Niveau 1 (nomenclature 1969) Niveau 7 (nomenclature Europe)
6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		

6.1	Informations complémentaires sur le parcours de l'étudiant :	Lieux de stage Séjours à l'étranger, Régime des études Thèmes des UE optionnelles suivies : - - - - Implication en tant que représentant de promotion, engagement dans une association ou un projet étudiant
6.2	Autres sources d'information :	Site de l'établissement : Site du ministère : www.sante.gouv.fr

7. CERTIFICATION DU SUPPLÉMENT		
7.1	Date :	
7.2	Signature :	
7.3	Qualité du signataire :	
7.4	Tampon ou cachet officiel :	